

ARRETE N° 330/2026/ST

NOMENCLATURE ACTES : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

**ARRETE TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
MISE EN PLACE DE POTEAUX POUR L'ALIMENTATION ELECTRIQUE
PROVISOIRE DU CHANTIER SEQENS
AVENUE LOUISE MICHEL ET CHEMIN DES HAUTS TOUPETS
SOCIETE EZO-BAT CONSTRUCTION
DU LUNDI 12 OCTOBRE 2026 AU LUNDI 11 OCTOBRE 2027**

Le Maire de la Commune de Vauréal,

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un de ses adjoints, dans un souci de bonne administration,

VU l'arrêté de délégation de signature n° 94/2026/AG par lequel Monsieur le Maire autorise Monsieur Jean-Jacques FREJAVILLE, adjoint en charge du secteur relatif aux espaces publics, à signer les arrêtés relatifs aux travaux, à la circulation ainsi qu'à l'occupation du domaine public,

VU la délibération n° 3.11/04/2026 du Conseil municipal en date du 8 avril 2026 fixant le montant des redevances pour occupation du domaine public à compter du 1^{er} mai 2026,

CONSIDERANT la demande en date du 28 septembre 2026 par la société EZO-BAT CONSTRUCTION de réaliser des travaux de mise en place d'une alimentation électrique provisoire de chantier pour le compte de SEQENS, avenue Louise Michel et chemin des Hauts Toupets,

CONSIDERANT la nécessité d'occuper l'espace public par la pose de cinq plots du lundi 12 octobre 2026 au lundi 11 octobre 2027,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Une autorisation d'occupation du domaine public par l'installation de cinq plots supports d'une alimentation électrique provisoire de chantier pour le compte de SEQENS, est accordée du lundi 12 octobre 2026 au lundi 11 octobre 2027, avenue Louise Michel et chemin des Hauts Toupets.

ARTICLE 2 : Les plots béton seront positionnés comme suit :

- Un plot devant le poste Radium, sis avenue Louise Michel,
- Un plot dans l'espace vert sans buisson à 13 mètres du poste Radium,
- Un plot sur trottoir à l'angle de l'avenue Louise Michel et du chemin des Hauts Toupets, contre les barrières de ville,
- Un plot en face du 5 chemin des Hauts Toupets, sans entrave à la voie pompiers,
- Un plot devant l'arrêt Périscot, sans entrave à la voie pompiers.

ARTICLE 3 : Toutes les mesures de protection seront prises vis-à-vis des végétaux aux abords des travaux et des revêtements de sol. A l'issue des travaux, l'espace sera rendu en son état initial.

ARTICLE 4 : La signalisation sera conforme à l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire. La fourniture, la mise en place des panneaux sont à la charge de l'entreprise.

ARTICLE 5 : La société EZO-BAT CONSTRUCTION – 11 rue Georges Charpak – 77127 LIEUSAIN, est soumise au paiement d'une redevance pour occupation du domaine public, fixée par la délibération n° 3.11/04/2026 du Conseil municipal en date du 8 avril 2026, sur la base de la surface occupée et de la durée d'occupation.

* Tarif d'occupation du domaine public par mètre carré et par an = 17,00 €/m²/an.
Soit la somme de 85,00 € TTC (quatre-vingt-cinq euros) pour 5 plots pendant 1 an (17,00 € x 5 plots x 1m² x 1 an).

ARTICLE 6 : Les autorités de police Municipale et Nationale sont habilitées à prendre toutes les dispositions nécessaires, complémentaires ou modificatives du présent arrêté municipal, pour garantir la sécurité du public.

ARTICLE 7 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et leurs auteurs poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté pourra être contesté dans un délai de deux mois, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir :

- par un recours gracieux, à adresser à Monsieur le Maire de Vauréal ;
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ;
- par la saisine du Préfet du Val d'Oise, en application de l'article L.2131-8 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 9 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauréal, le 29 septembre 2026

**Pour le Maire de Vauréal,
Par délégation,**

**L'Adjoint au Maire
chargé de l'Espace Public,**

Jean-Jacques FREJAVILLE

Date exécutoire :

05 OCT. 2026

Date de notification :

05 OCT. 2026

Date de publication en ligne :

05 OCT. 2026

